

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

---

**FUMÉE | Les Dissidents de Genève et la Société des cafetiers pourraient recevoir le soutien du MCG. Les opposants à la fumée se disent surpris. Leurs recours au Tribunal fédéral sont suspendus.**



© olivier vogelsang | Fumée dans les établissements publics. Si les 7000 signatures sont réunies jusqu'au 16 mars, les Genevois pourraient voter cet automne.

MARC BRETTON | 06.02.2009 | 00:03

On ne s'ennuie pas une seconde avec le débat sur la fumée passive. La Tribune de Genève a révélé hier sur son site Internet que la Société des cafetiers et les Dissidents de Genève venaient de lancer un référendum. Dans leur collimateur, la loi votée par le parlement fin janvier. Ce qui peut surprendre, car le texte avait été adouci par la majorité du Grand Conseil par rapport au projet d'origine. Suite à une intervention de la Société des cafetiers, l'assemblée avait introduit la possibilité d'installer des fumeurs dans les établissements.

### **Pas de carte cantonaliste**

Mais cela ne suffit plus. «Nous voulons que la loi fédérale soit appliquée à Genève», argumente Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers. Il en résume l'intérêt: «La loi fédérale est plus souple que la loi genevoise, elle permet aux petits établissements de choisir s'ils veulent être fumeurs ou pas. Et oblige les grands à devenir non-fumeurs tout en leur permettant d'installer des fumeurs fermés, ventilés et non desservis.»

Président des Dissidents, Jacques-André Widmer ajoute: «On ne peut pas jouer la carte cantonaliste! Et donner un GPS aux touristes pour qu'ils suivent des règles qui vont varier entre Céligny et Nyon. De plus, pendant l'interdiction, des bistrotiers ont perdu trop de clientèle.» Que font les Dissidents du respect de la volonté exprimée à 80% par le peuple en février 2008 de bannir la fumée de tous les lieux publics fermés? Il ne répond pas à la question et lâche: «Mais mon cher, un juriste un avis, deux juristes deux avis!»

Les deux associations pourraient être rejointes par une troisième. Hier soir, le Mouvement citoyens genevois devait décider s'il se lançait dans l'aventure. «Notre décision n'est pas encore prise», explique le président du MCG, Eric Stauffer. «Nous avons prévenu que nous

lancerions un référendum si la loi n'était pas amendée. Elle l'a été, donc il faut examiner la situation.»

## Des mois perdus

Au Département de l'économie et de la santé (DES), on observe le développement de la situation avec une certaine perplexité. «Nous prenons acte avec une certaine surprise de ce référendum», souligne le secrétaire général adjoint Pierre-Antoine Gobet. «Il attaque une loi qui a été amendée avec le soutien des cafetiers. Par ailleurs, l'argumentaire déposé par les référendaires soulève de grosses interrogations.» A ce stade, le calendrier est le suivant: si le référendum aboutit – il lui faut au moins 7000 signatures valables d'ici au 16 mars –, les Genevois pourraient voter cet automne. S'ils suivent les référendaires et rejettent la loi, il faudra en rédiger une nouvelle; s'ils acceptent la loi, le Tribunal fédéral examinera alors les recours déposés par les milieux antitabac contre le texte adopté par le parlement fin janvier... Dans les deux cas, des mois vont passer.

## «Manœuvre dilatoire»

Plus que l'agacement, c'est l'incompréhension du côté des défenseurs de l'interdiction de la fumée passive. Président d'OxyGenève et membre du comité de soutien à l'initiative antitabac, Pascal Diethelm juge cette manœuvre «purement dilatoire, dans la mesure où le texte sera largement refusé par le peuple». Pour l'expert, c'est d'ailleurs «juste un petit groupe de bistrotiers vivant du tabagisme et de l'alcoolisme» qui est derrière le référendum surprise. «Je ne suis pas certain que la majorité des restaurateurs soutiennent cette démarche. C'est le coup de M. Terlinchamp qui se fourvoie complètement.» Comme lui, Jean-Charles Rielle rappelle que la Société des cafetiers avait pourtant prévenu qu'elle lancerait un référendum seulement si les fumeurs n'étaient pas adoptés par le parlement. Pour le reste, le médecin-conseil du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (Cipret) attend de prendre connaissance du contenu du texte. «Il faudra voir s'il tient la route et si son argumentation n'est pas fallacieuse.» Faute de quoi un recours pourrait venir se confronter au référendum... Toutefois, le conseiller national dit «respecter ce que notre pays offre comme droits politiques». En sachant amèrement que «chaque mois qui passe, c'est 50 décès en plus que les référendaires doivent assumer». Et là, c'est le médecin de santé publique qui parle.

*Henri Della Casa*

## Actu interdiction fumée référendum



Hans Erni a 100 ans ce samedi. Rencontre chez lui à Lucerne du plus célèbre artiste suisse vivant. Le centenaire fourmille de projets qu'il entend bien réaliser. Au programme 2009 notamment, une nouvelle affiche du cirque Knie et surtout une fresque monumentale devant le Palais des Nations. Entretien exclusif à lire demain dans Tribune Samedi.

**Source URL (Extrait le 12.03.2009 - 10:06):**

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/loi-fumee-passive-referendum-lance-2009-02-05>